

grüne KopieKOMMISSION FUER TECHNISCHE
ZUSAMMENARBEIT

3003 Bern, den 15. November 1976

t.022.1(37)-HL/wePROTOKOLL DER SITZUNG VOM 19.10.1976
im Restaurant "Bürgerhaus", BernMitglieder der Kommission:HH. Walter Stutzer, Präsident
Bruno Fritsch
Franz Muheim
Frau Ruth Vischer-Frey
HH. Robert Schnyder
Erich Camenzind
Felix Auer
Fritz HofmannPolitisches Departement:Botschafter Marcel Heimo
HH. Thomas Raeber
Rolf Wilhelm
Rudolf HöggerVolkswirtschaftsdepartement:

H. Oscar Zosso

Folgende Mitglieder der Kommission hatten sich entschuldigt:

HH. Pierre Arnold
Jacques Freymond
Thierry Freyvogel
Ulrich Häfelin
Frau Anne-Marie Hostenstein
HH. Robert Losinger
Mario Ludwig
Alphonse-André Niesper
Fritz Raaflaub
Walter Renschler
Jean Ryniker
Willy Sommerauer
Renaud L. Thomas
Viktor Umbricht

Der Präsident, Herr Stutzer, eröffnet die Sitzung um 10.10 Uhr und gibt die entschuldigten Absenzen bekannt. Er teilt der Kommission mit, dass Herr Botschafter Heimo auf die Behandlung des auf der Einladung erwähnten Traktandums 3 verzichten möchte, da die Zeit zur Vorbereitung dieser Orientierung nicht ausreichte.

Die Kommission stimmt der abgeänderten Traktandenliste zu:

1. Protokoll der 36. Sitzung vom 19. Mai 1976;
2. Orientierung über den Stand der Verhandlungen an der Konferenz für internationale wirtschaftliche Zusammenarbeit (Pariser Dialog);
3. Grundlinien der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe, wie sie in der Botschaft vom 27. September 1976 über die Weiterführung der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern dargelegt sind (mit Lichtbildern);
4. Inkraftsetzung des Gesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe sowie der dazu gehörenden Verordnung; Mandat der TZ-Kommission;
5. Verschiedenes.

1. Protokoll der 36. Sitzung vom 19. Mai 1976

Genehmigt.

2. Orientierung über den Stand der Verhandlungen an der Konferenz für internationale wirtschaftliche Zusammenarbeit

Der Text des einführenden Referates von Herrn Heimo findet sich in der Beilage.

Im Anschluss an das Referat findet eine angeregte Diskussion statt.

Herr Stutzer: Sind die übrigen Industriestaaten tatsächlich bereit, ihre öffentliche Entwicklungshilfe so beträchtlich zu steigern, dass die Schweiz mit ihren geringen Leistungen isoliert würde?

Herr Heimo: Alles, worüber wir gegenwärtig verfügen, sind Indizien dafür, dass die Industrieländer - inklusive die Vereinigten Staaten - im Dezember 1976 das Ziel einer öffentlichen Entwicklungshilfe von 0,7 % des BSP akzeptieren könnten.

Herr Schnyder: Ist es zulässig, die in ihrer Qualität so verschiedenen öffentlichen Leistungen der Industrieländer allein nach quantitativen Kriterien miteinander zu vergleichen?

Herr Heimo: Ja und nein. Gewiss gibt es beträchtliche Unterschiede, aber die Schweiz gehört nun einmal zu den reichsten Ländern und verfügt unbestrittenermassen über einen grossen Zahlungsbilanzüberschuss. Es ist deshalb gar nicht sicher, ob unsere besonderen Probleme der direkten Demokratie von den andern Ländern als Entschuldigung für unsere geringen Leistungen akzeptiert werden.

Herr Schnyder: Machen die privatwirtschaftlichen Finanzflüsse aus der Schweiz in die 3. Welt die geringe staatliche Hilfe nicht wett?

Herr Heimo: Ein Stück weit gewiss. Die Aufwendungen der schweizerischen Privatwirtschaft sind den privatwirtschaftlichen Krediten und Investitionen der übrigen DAC-Staaten ebenbürtig. Das Kriterium dieser Finanzflüsse spielt aber gegenwärtig in Paris nur eine geringe Rolle.

Herr Muheim: Der Nord-Süd-Dialog ist für die Schweiz von unerhörter Bedeutung. Uns fehlt oft die Fähigkeit, in den gewiss vorhandenen Wiederholungen der Geschichte die neuen und bisher unbekanntenen Formen der Problemstellung richtig zu erfassen. Allen Bemühungen zum Trotz ist es schwierig, die wirklich vitalen Fragen, die unser Land betreffen, ins Parlament zu tragen. Die Eidgenössischen Räte werden von Routinegeschäften erdrückt. Soll es dennoch gelingen, das Nord-Süd-Problem verständlicher zu machen, muss dem Parlament unser Interesse an einem besseren internationalen Gleichgewicht gezeigt werden. Was bieten uns die Entwicklungsländer als Gegenleistung für unsere eigenen Anstrengungen? Nur wenn es darauf eine Antwort gibt, besteht eine Chance, von der traditionellen Betonung des privatwirtschaftlichen Einsatzes zu einer Verstärkung der staatlichen Leistungen zu kommen. Aber auch damit ist die Gefahr der Weltinflation und eines globalen Wirtschaftszusammenbruchs noch nicht gebannt. Als Folge der Interdependenz wären dessen Auswirkungen wohl schwerwiegender als diejenigen irgend einer anderen Wirtschaftskrise der Vergangenheit. Die Grössenordnung der anstehenden Probleme macht es unmöglich, mit guten Ratschlägen rasch bei der Hand zu sein.

Herr Auer: Im Nationalrat ist das Verständnis für die globale Entwicklungspolitik nicht grösser als im Ständerat. Das Parlament steht unter dem Eindruck der Missstimmung, die in der IDA-Abstimmung zum Ausdruck gekommen ist. Das neue Finanzpaket ist unpopulär. Man neigt zum Bilateralismus. Andererseits bietet der Nord-Süd-Dialog eine Chance, weltweite Probleme eindrücklich auch vor parlamentarischen Kommissionen oder in den Fraktionen darzustellen. Diese Chance sollte intensiv genutzt werden.

Herr Fritsch: Die Herrschaft mechanisch-arithmetischer Kriterien bei der Beurteilung unseres Verhältnisses zur dritten Welt ist verhängnisvoll. Sie verdeckt den Spielraum, der uns trotz allem für eigene Initiativen und substanzielle Diskussionsbeiträge im Dialog bleibt. Die Schweiz wäre aus verschiedenen Gründen qualifiziert, solche Beiträge zu leisten: Trotz ungünstigen geophysischen Voraussetzungen hat unser Land zwei Dinge erreicht, nämlich (1) einen unverhältnismässig hohen Lebensstandard und (2) ein überdurchschnittlich stabiles ökologisches Gleichgewicht. Beides wäre ohne unsere Einfügung in das komplexe internationale System nicht möglich gewesen. In internationalen Diskussionen sollte unser Vertreter deshalb die folgenden Gesichtspunkte unterstreichen:

- die ökologische Bilanz muss ein wichtiges Entwicklungskriterium sein;
- an diesem Kriterium müssen z.B. alle Investitionen gemessen werden, ganz gleich ob sie im privaten oder im öffentlichen Sektor geleistet werden;
- ökologische Gesichtspunkte lassen sich wirkungsvoll nur in sozial und geografisch relativ engen Bereichen zur Geltung bringen.

Wenn wir zielbewusst Gesprächsbeiträge dieser Art leisten, werden wir nach wie vor auch in internationalen Gremien ernst genommen und brauchen uns nicht in die Rolle des Prügelknaben der Entwicklungshilfe drängen zu lassen.

Herr Heimo: Was das Eigeninteresse unseres Landes anbelangt, so haben wir bereits mehrfach versucht, es in der Öffentlichkeit verständlich zu machen. Es ist allerdings gar nicht leicht, an Erdöl- oder andere Rohstofflieferanten präzise, juristisch klar formulierbare Forderungen zu stellen. Wichtiger ist es, ein internationales Klima der Verständnissbereitschaft und Flexibilität zu schaffen und zu erhalten. Konkret zu fordern wäre von den Entwicklungsländern allerdings ein Mindestmass an Sicherheit für die von uns getätigten Investitionen. - Daneben muss

unserem Volk immer wieder erklärt werden, dass wir am richtigen Funktionieren des internationalen Gefüges und der internationalen Organisationen ein grösseres Interesse haben als viele andere Staaten. Die weltwirtschaftliche Entwicklung seit dem 2. Weltkrieg basiert auf internationalen Abmachungen, und ohne diese Entwicklung wäre unser eigener Wohlstand nicht denkbar. Die Anregungen bezüglich Information parlamentarischer Gremien und internationaler Diskussionsbeiträge werden vom DftZ gerne entgegen genommen.

Herr Stutzer fasst zusammen: Es ist schwierig, im gegenwärtigen Moment konkrete Ratschläge zuhanden des Bundesrates zu formulieren. Was Herr Muheim antönte, sprengt den Rahmen dessen, was in dieser Kommission zu behandeln und zu bewältigen ist. Es geht letzten Endes um die Frage, ob und wie weit unser Gemeinwesen heute nicht nur administriert, sondern im Hinblick auf wirklich entscheidende Probleme geführt wird. Die Anregungen von Herrn Fritsch verdienen es, im Gespräch mit dem DftZ aufgenommen und vertieft zu werden.

Herr Hofmann: Könnte eine Studie zu den von Herr Fritsch angestönten Fragen vom DftZ finanziert werden?

Herr Heimo: Grundsätzlich ja. Dem Delegierten stehen beschränkte Mittel zur Finanzierung von Forschungen zur Verfügung.

Herr Raeber: Die Idee könnte im Zusammenhang mit den Bemühungen um eine leicht verständliche, aber thematisch umfassende Konzeption unserer Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern weiter verfolgt werden. Eine solche Konzeption entspricht heute einem dringenden Bedürfnis und soll wenn immer möglich vom DftZ in naher Zukunft erarbeitet werden.

3. Grundlinien der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe

Das Traktandum wird von den Herren Raeber und Högger gemeinsam präsentiert. Das Referat von Herrn Raeber verdeutlicht den Text "Grundlinien der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe" der den Kommissionsmitgliedern mit den Sitzungsunterlagen zugestellt worden war. Es enthält zudem konkrete Hinweise auf die quantitative Bedeutung, welche der "Hilfe an die Aermeren" im Rahmen des schweizerischen Beitrags an die internationale Entwicklungszusammenarbeit zukommt:

a) Technische Zusammenarbeit

1975 kamen 88 % der bilateralen und 75 % der multilateralen technischen Zusammenarbeit den ärmeren Ländern (BSP/Kopf 375 \$) zugute.

b) Finanzhilfe

Seit 1971 wurden 90 % der bilateralen und 75 % der multilateralen Finanzhilfe für die ärmeren Länder aufgewendet.

Die Grundlinien der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe werden im Anschluss an das Referat mit einer 50-teiligen Lichtbilderserie aus verschiedenen Projekten des Delegierten, schweizerischer Privatorganisationen und internationaler Organisationen illustriert.

Die Kommission reagiert auf diese Art der Präsentation positiv. Einzelne Bilder können durch bessere ersetzt werden. Irgendwo sollte die Notwendigkeit multilateraler Zusammenarbeit noch deutlicher hervortreten. Titeltex-te würden das Verständnis der Bilderserie erleichtern. Hinweise auf Probleme unseres eigenen Landes im 19. Jahrhundert vermöchten zusätzliches Interesse zu wecken. Die Bilderserie sollte auch den parlamentarischen Kommissionen vorgeführt werden, die sich mit der Botschaft über die Weiterführung der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe befassen.

4. Inkraftsetzung des Gesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe sowie der dazu gehörenden Verordnung. Mandat der TZ-Kommission

Herr Raeber orientiert die Kommission:

Der Bundesrat ist zuständig, das am 19. März 1976 verabschiedete Gesetz in Kraft zu setzen, nachdem die Referendumsfrist am 28. Juni 1976 unbenützt abgelaufen ist. Nach ursprünglichem Plan hätte das Gesetz mitsamt der Vollziehungsverordnung am 1. Januar 1977 in Kraft treten sollen.

Die in der neuen Botschaft begründete Uebergangslösung schliesst nun aber Elemente ein, die mit dem Gesetz schwer vereinbar wären, so namentlich die 14-monatige Dauer des neuen Rahmenkredites. Art. 9, Abs. 1 des Gesetzes verlangt Rahmenkredite "für jeweils mehrere Jahre". Der Bundesrat will deshalb das Gesetz erst nach Abschluss der parlamentarischen Behandlung der Botschaft, spätestens aber am 1. Juli 1977, in Kraft setzen.

- 7 -

Dadurch ist die Arbeit an der Vollzugsverordnung etwas weniger dringlich geworden. Heute ist darüber nichts Weiteres zu sagen.

Das gegenwärtige Mandat der TZ-Kommission läuft Ende 1976 aus. Wäre das Gesetz auf den 1. Januar 1977 in Kraft getreten, wären sowohl das Kommissionsmandat als auch die Kommission selbst auf dieses Datum dahin gefallen. Die neue beratende Kommission für internationale Entwicklungszusammenarbeit (Art. 14, Abs. 1 des Gesetzes) wäre in Funktion getreten.

Der Vorsteher des Politischen Departementes möchte unter den neuen Umständen das gegenwärtige Mandat der TZ-Kommission bis zum Inkrafttreten des Gesetzes, also um höchstens 6 Monate, verlängern. Neuernennungen sind keine vorgesehen. Der Vorsteher des EPD bittet die Kommissionsmitglieder, eine solche Verlängerung anzunehmen.

Die anwesenden Mitglieder der Kommission sind mit einer solchen Verlängerung einverstanden. Die übrigen Mitglieder sollen auf schriftlichem Wege zu einer Stellungnahme aufgefordert werden.

5. Verschiedenes

Herr Stutzer und Herr Heimo danken den Anwesenden für die interessanten Diskussionsbeiträge. Der Präsident schliesst die Sitzung um 13.05 Uhr.

Der Protokollführer:

R. Högger

Beilagen:

- Referat von Herrn Botschafter Heimo:
Notes sur le dialogue en octobre
- Botschaft über die Weiterführung der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern.

t.848-17 - HH/ER/we

Notes sur le "dialogue" en octobre

La Conférence de coopération économique internationale est maintenant entrée dans une phase de négociation. Je vais essayer d'en analyser les principales caractéristiques. Mais, auparavant, il me paraît utile de dresser un bilan sommaire de la première phase - analytique - de ses travaux. Durant cinq sessions, d'une dizaine de jours chacune, 7 pays industrialisés et le groupe de la CEE, soit 16 pays développés au total, et 19 pays en développement ont rappelé leur position de base sur chacun des points à l'ordre du jour. Ils l'ont tous fait avec soin, en particulier les pays en développement qui ne sont heureusement pas retombés dans la simple énumération de leurs exigences à laquelle ils nous avaient trop souvent habitués dans d'autres enceintes. Force est pourtant de constater que, pour l'essentiel, l'analyse des pays en développement, celle de leur situation économique, de leurs problèmes et des remèdes qu'ils préconisent, recouvre très largement les revendications qu'ils présentent depuis très longtemps pour les pays les plus pauvres d'entre eux, depuis quelque temps pour les pays exportateurs de pétrole. Dans leurs appréciations, les huit pays occidentaux rejoignent les pays en développement en ce qui concerne la nature générale des problèmes à résoudre sinon les solutions à adopter.

C'est là probablement une des conclusions que l'on peut tirer de cette première phase des discussions: l'examen de la situation économique internationale, telle qu'on peut la faire en commun entre pays industrialisés et pays en développement, amène tout naturellement à constater qu'une partie des difficultés économiques auxquelles le monde se heurte aujourd'hui - problèmes qui nous touchent, nous Suisses aussi, très directement - sont, de près ou de loin, liés à la grande inégalité qui existe entre le Nord et le Sud. Depuis la "crise" du pétrole ceci est devenu une évidence en matière d'énergie. Mais c'est vrai également pour une importante fraction des ressources naturelles de la planète qui, on en est maintenant conscient, ne sont pas illimitées et dont nous devons, dès aujourd'hui, envisager la répartition. Et cette répartition ne peut pas ne tenir compte que des consommateurs d'aujourd'hui; elle doit également prendre en considération l'évolution des besoins dans le temps: nous privons en effet nos descendants des ressources non renouvelables que nous consommons aujourd'hui. Le poids spécifique des problèmes des pays en développement, nous le trouvons aussi dans d'autres secteurs que les matières de base. Ainsi les marchés des pays en développement sont importants pour notre industrie, en tout cas pour certaines de ses branches (25 % de nos exportations vont vers les pays en développement). Interdépendance aussi en matière monétaire: c'est de pays en développement, à savoir les pays exportateurs de pétrole,

que provient une bonne part des déséquilibres de balance des paiements récents. Interdépendance encore dans le domaine alimentaire: les tensions qui s'y produisent ne sont pas sans rapport avec le problème de la faim dans le monde. Interdépendance enfin, s'agissant de l'environnement, de la santé, et j'en passe. Lors de l'examen de chacun des problèmes mondiaux auxquels la CCEI a procédé, le rôle propre qu'y jouent les pays du tiers monde est clairement apparu. En bref, la conférence a confirmé non seulement que les problèmes des pays en développement sont souvent liés (dans certains cas ils en sont même la cause) aux difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale, mais aussi, et ceci mérite d'être relevé, que les solutions requises passent quelquefois par les pays en développement, plus précisément et selon les cas, présupposent leur assentiment, exigent leur participation, voire leur contribution.

Si, contrairement à ce que certains espéraient, les analyses de la première phase de la CCEI ne nous ont pas apporté naturellement, par un processus organique en quelque sorte, la solution des nombreux problèmes de notre temps, elles nous ont cependant conduit à une conclusion majeure, une double conclusion même; d'une part le développement du tiers monde conditionne, dans une mesure plus ou moins large selon les cas, la solution des problèmes économiques et politiques actuels; d'autre part, ce développement - on le savait - est l'une des tâches les plus difficiles, les plus complexes, auxquelles notre monde ait jamais été confronté. A vrai dire, dans la mesure où la première phase de la CCEI a permis de mieux démontrer que le tiers monde est partie intégrante, quelquefois même un élément essentiel du règlement des problèmes d'aujourd'hui, cette conférence a déjà été un succès. C'est là, à mon sens, un point aujourd'hui acquis.

La deuxième phase de la Conférence a été ouverte par la réunion de juillet des hauts fonctionnaires. Ces hauts fonctionnaires se sont efforcés d'établir un programme de travail pour l'automne. Cette réunion a été suivie de deux sessions des quatre Commissions: l'une a eu lieu en septembre et l'autre débute présentement à Paris. C'est à faciliter la solution d'un nombre limité de difficultés majeures auxquelles sont confrontés les pays en développement, que s'emploient les quatre Commissions. Pour chacun des points à l'ordre du jour, les représentants des pays industrialisés et des pays en développement recherchent des conclusions communes en ce qui concerne tant la nature des problèmes que leur solution. Ce faisant, ils s'efforcent de définir un certain nombre de principes que la Conférence pourrait accepter, proposent des mesures que tous pourraient adopter ou alors suggèrent des objectifs dont la réalisation pourrait être poursuivie dans d'autres enceintes. Sur de nombreux points, les propositions des "huit" et celles des "19" sont proches; sur d'autres elles diffèrent assez fondamentalement, soit que les conceptions, l'approche, soient différentes, soit que les points de vue divergent en ce qui concerne les possibilités concrètes, pratiques, d'atteindre tels objectifs, d'entre-

prendre telles actions ou de décider de telles ou telles mesures spécifiques. Il est évident - chacun le reconnaît - que donner satisfaction à toutes les demandes des pays en développement imposerait des sacrifices considérables aux pays industrialisés, sacrifices que les circonstances ne justifieraient probablement par toujours, mais surtout sacrifices auxquels les pays industrialisés ne veulent, ni ne peuvent s'exposer trop brutalement. Jusqu'à la fin du mois de novembre, les membres des deux Groupes de pays continueront à préparer, pour chacun des points de l'ordre du jour qui n'ont pas encore été traités, des propositions destinées à être négociées en vue de leur adoption lors de la Conférence ministérielle prévue pour le mois de décembre. Il est donc encore trop tôt pour avoir une vue un tant soit peu précise des décisions que chacun des participants à la CCEI pourrait être amené à accepter et, admettons-le, il est même extrêmement difficile de savoir s'il sera possible, d'ici le mois de décembre, de progresser suffisamment pour que des points d'accord substantiels entre les deux groupes de pays puissent émerger. Aussi, à l'heure actuelle, en raison même de l'incertitude qui règne encore, ne peut-on qu'émettre des hypothèses sur ce que pourraient être, en décembre, les résultats de la Conférence.

Dès juillet, lors de l'examen de l'ordre du jour de la seconde phase - "action orientée" - de la Conférence, les "19" ont semblé vouloir concentrer la négociation sur les transferts de ressources. Ils ont en effet mis l'accent sur deux mesures: premièrement, l'indexation du prix de l'énergie et des produits de base, indexation qui devrait permettre d'augmenter, ou au moins de maintenir, en termes réels, les ressources des pays exportateurs; deuxièmement, les mesures d'allègement de leur dette extérieure, mesures qui devraient permettre d'accroître les disponibilités financières notamment des pays les plus pauvres qui, pour la plupart, ne possèdent guère de matières premières exportables et qui, dès lors, ne sont pas en mesure de faire face à leurs engagements financiers extérieurs. Le double choix et les formules retenues pour inscrire les deux sujets à l'ordre du jour de la Conférence - elles préjugeaient le résultat de la négociation - ont du reste failli faire capoter la Conférence.

Quoi qu'il en soit, cette première impression a été confirmée par les propositions présentées par les "19" lors de la session de septembre des quatre Commissions. Ce qu'ils demandent, ce sont essentiellement des ressources financières supplémentaires, que ce soit par une aide publique au développement accrue - assistance technique, aide financière, aide alimentaire - et ceci dans tous les secteurs (énergie, agriculture, infrastructure, industrie), que ce soit sous forme d'allègements à la dette extérieure, ce qui permettrait aux pays bénéficiaires de dégager et de disposer de ressources supplémentaires pour leur développement en évitant d'avoir à rembourser tout ou partie

- 4 -

de leurs emprunts, que ce soit enfin en matière de flux de capitaux privés, certains des "19" cherchant à mieux assurer la valeur de leurs placements - c'est le problème des pays producteurs de pétrole - les autres à emprunter plus et à des conditions plus favorables.

Si les pays en développement font porter l'essentiel de leur effort sur de nouvelles concessions en matière de transferts de ressources, en particulier de ressources à des conditions de faveur, c'est qu'ils estiment sans doute à juste titre, que c'est là qu'ils ont le plus de chances d'obtenir certains résultats. D'un autre côté, les propositions faites jusqu'ici par nos partenaires occidentaux montrent que c'est bien vers de tels transferts de ressources que penchent les efforts supplémentaires qu'ils pourront consentir. La plupart des gouvernements occidentaux semblent en effet enclins à conclure qu'il leur est plus facile d'accroître leur aide publique au développement que d'envisager des interventions ayant une portée économique plus générale. Pour plusieurs de nos partenaires industrialisés, des interventions dans les rouages de l'économie de marché, qu'il s'agisse du secteur de l'énergie, des produits de base, des produits alimentaires, de l'investissement privé, des transferts de techniques par des entreprises multinationales ou des mesures commerciales poseraient, en tout cas à court terme, des problèmes trop difficiles et délicats pour pouvoir sans autres être admises. Si la plupart d'entre eux reconnaît peut-être que bon gré mal gré il faudra tôt ou tard déroger en faveur des pays en développement à certaines des règles sacro-saintes d'un libéralisme auquel on continue de rendre hommage en principe mais que l'on n'hésite pas à transgresser en pratique, personne n'est sinon intellectuellement du moins politiquement prêt à le faire d'ici décembre.

C'est la raison essentielle, je crois, pour laquelle les hauts fonctionnaires et les gouvernements des pays industrialisés membres de la CCEI paraissent aujourd'hui convaincus que les concessions principales qui peuvent être envisagées dans l'immédiat aux fins de cette Conférence devraient porter sur une amélioration de la politique traditionnelle de coopération avec les pays en développement qu'elles aboutiront donc, en fait, à augmenter l'aide publique au développement sous différentes formes.

Il faut ajouter ici que même si nos partenaires sont enclins à limiter la négociation à des mesures d'aide publique au développement, ils n'en sont pas moins persuadés de l'importance de l'enjeu de la Conférence de Paris et, en particulier, de la nécessité d'éviter une rupture avec les pays en développement. Une telle rupture, en effet, donnerait la victoire aux extrémistes du groupe des "77", à ceux qui depuis longtemps estiment qu'il n'y a pas grand chose à attendre des pays industrialisés et qui pensent que la structure pré-

sente des relations économiques entre le Nord et le Sud leur coûte souvent plus qu'elle ne leur rapporte. On peut craindre en particulier qu'une telle rupture ne vienne renforcer la volonté de certains pays en développement d'envisager un mode de croissance, des politiques beaucoup plus autonomes qu'aujourd'hui, où les contacts avec le marché mondial seraient réduits au strict minimum, où l'on s'efforcerait d'intensifier les échanges entre pays en développement et où une plus grande cohésion permettrait au tiers monde de mieux tirer avantage - par exemple par la constitution de cartels de producteurs - de ses atouts de négociation. A terme, une rupture brutale aurait sans doute de sérieuses répercussions politiques et comporterait des risques accrus pour la sécurité du monde occidental.

Etant donné la tournure prise par la négociation et eu égard aux risques d'une éventuelle rupture, la position de la Suisse est, à ce stade de la Conférence, doublement délicate:

- délicate elle l'est d'abord parce que nos possibilités en matière d'aide publique au développement sont très limitées. Marquée par le rejet du prêt à l'IDA en votation populaire, l'opinion publique et parlementaire ne semble pas particulièrement favorable à un effort supplémentaire dans ce domaine. L'examen, par les Chambres, du nouveau crédit-cadre de coopération technique et d'aide financière sollicité par le Conseil fédéral nous donnera prochainement des précisions à ce sujet. De plus, les perspectives à court terme et, peut-être, à moyen terme - si la TVA n'est pas acceptée en juin prochain - en ce qui concerne les finances fédérales n'inclinent pas à l'optimisme, s'agissant de l'aide publique au développement;
- délicate la position de la Suisse l'est aussi parce que très ouvert sur l'étranger et très dépendant de lui pour les approvisionnements et ses marchés, notre pays souffrirait, autant ou peut-être plus que tout autre, d'un échec de la négociation qui pourrait conduire à de nouveaux affrontements entre pays développés et en développement.

Encore une fois, il est trop tôt pour avoir, sur les résultats de la CCEI, aucune certitude. Mais nous devons être conscients que nous aurons peut-être en décembre, à prendre des décisions très lourdes de conséquences. Si les circonstances devaient nous contraindre à refuser aux pays en développement ce minimum de concessions nécessaires à la réalisation d'un cencensus et de ce fait à nous désolidariser de nos partenaires occidentaux qui seraient prêts, eux, aux efforts requis, c'est tout un pan de notre politique de solidarité et, dès lors, de neutralité qui serait ébranlé. Nous démontrerions clairement que nous, pays le plus riche de l'Occident, ne sommes pas en mesure de répondre aux exigences d'une politique extérieure digne

de ce nom, d'assumer la part qui nous revient dans les charges du fonctionnement d'un système de relations internationales, économiques et politiques, dont par ailleurs nous tirons le plus grand avantage. Un large secteur de notre politique étrangère de ces dernières décennies, qui était axée sur une participation active de notre pays à la solution des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale, serait remis en question. C'est là, je l'admets, une vue pessimiste des choses. J'espère que l'évolution de la négociation à Paris nous permettra finalement de participer pleinement au consensus qui devrait en être l'aboutissement.

M. Heimo

Berne, octobre 1976